Trentième Année. — N° 51 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 20 FÉVRIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 19 FÉVRIER 1885

TIRAILLEMENTS ET IMPUISSANCE

Le char ministériel nous paraît fort embourbé depuis quelques jours, s'il faut en croire les indiscrétions de la presse officieuse et les appels à la concorde, à l'union, que font entendre les chefs de l'opportunisme. La cause et l'objet de ces difficultés sont connus: nous y revenons cependant avec quelques détails, sinon nouveaux, au moins plus précis.

M. le président du conseil, chacun sait cela, voudrait que la Chambre des députés discutât et votât sans retard la proposition de loi portant rétablissement du scrutin de liste, au lieu et place du scrutin d'arrondissement ; en second lieu, M. Ferry estime qu'il serait politique d'anticiper les élections générales, de les fixer au mois de juin, par exemple de façon à n'avoir plus d'élections partielles à faire, plus de budget à préparer avec la Chambre actuelle.

Il semblait d'abord que ce plan ne dût pas rencontrer d'obstacles. La Chambre des députés est acquise au scrutin de liste ; elle n'a pas d'intérêt à mettre trop à nu les plaies de nos finances avant les élections ; et de plus, la majorité, assurée comme elle l'est de l'appui électoral du ministère Ferry, s'effraie naturellement d'avoir à traîner jusqu'au mois d'octobre sa misère et son impuissance. Par conséquent, l'avantage est grand pour l'opportunisme de brusquer les choses, de précipiter le dénouement.

Oui, mais il y a le dessous des cartes, il y a les intrigues, il y a les compétitions des partis, et tous ces éléments réunis entravent aujourd'hui les conceptions de M. le président du conseil, si bien qu'elles sont menacées de périr et d'avorter. Sur l'utilité de remplacer le scrutin d'arrondisssment par le scrutin de liste, sur la convenance de ne pas aborder, à la veille des élections générales, l'examen des finances publiques, dont l'équilibre est plus compromis que jamais par l'insuffisance des recettes prévues et le développement des expéditions lointaines, sur tout cela l'entente entre M. Ferry et la majorité ne soulève pas de complications sérieuses,

Mais, quand il s'agit d'en venir à une dissolution de la Chambre actuelle, quand il s'agit d'enlever à nos députés une partie de la durée que la Constitution assigne à leur mandat, alors les scrupules abondent, les répugnances s'accumulent.

Puis, il y a M. Grévy, président de la République, dont le concours est indispensable pour la réalisation du plan Ferry. Si l'on s'arrête à l'idée de convoquer les électeurs en juin, il faut une dissolution de la Chambre, et cette dissolution doit être demandée au Sénat par un message du président de la République. Or, M. Grévy n'aime guère, en principe, ce genre de mise en scène et de responsabilité, et il y est d'autant moins enclin que, dans dix mois, il ne sera plus président de la République.

Les choses en sont là, et le conseil des ministres lui-même ne présente pas sur l'ensemble de cette affaire une grande unité de vues. Quand dix opportunistes sont réunis autour d'une table, il est bien rare de les voir d'accord : à plus forte raison quand ces dix opportunistes, et c'est le cas ici, sentent que leur chef, M. Ferry, est usé, et n'ont, par conséquent, aucun goût à se compromettre avec lui. Demain, on entendra M. Ferry devant la commission parlementaire chargée de l'examen de la proposition relative au scrutin de liste : cette commission s'étant déjà prononcée, à une grande majorité, contre les élections anticipées, il n'est pas probable que M. le président du conseil réussisse à la faire revenir sur sa décision. Aussi avons-nous une vague idée que l'affaire va en rester là.

Mais alors, nous dira-t-on, il faudra bien se résigner aux élections partielles, préparer le budget de 1886, marcher, en un mot comme si l'on avait devant soi un délai de huit mois ? Qui sait ? Sous ce régime, de ce qu'on ne fait pas une chose, il ne s'ensuit pas qu'on doive nécessairement en faire une autre. Le seul point qui demeure acquis, c'est que nous avons sur les bras l'expédition du Tonkin, qui nous coûte au bas mot cinq cent mille francs par jour. Si les Anglais ont leur Soudan, nous avons notre Tonkin.

DEUX POLITIQUES

En ce moment, de l'un et de l'autre côté du Rhin, les gouvernements semblent suivre une marche semblable et s'inspirer des mêmes principes économiques. L'un et l'autre font voter par leur Parlement des droits de douane sur les céréales et les bestiaux. En réalité, entre les procédés qu'ils emploient et le but qu'ils poursuivent, il y a un écart aussi grand qu'entre l'intelligence et les instincts des hommes qui les dirigent. L'un n'est qu'un politicien, l'autre est un homme d'Etat.

Pour M. Jules Ferry, les droits compensateurs ne sont qu'un expédient passager, une manœuvre électorale. L'irritation des campagnes, qui imputent fort justement au gouvernement opportuniste la crise qui les atteint et la ruine qui les menace, compromet la réélection de la majorité opportuniste. On cherche à les désarmer par des concessions momentanées parce qu'on a besoin de leur vote. Une fois les élections terminées, les ministres et les députés qui les soutiennent reviendront aux théories libre-échangistes pour plaire à la démocratie radicale. Les intérêts permanents du pays, sa prospérité, l'avenir de l'agriculture et de l'industrie sont le moindre de leurs soucis.

Au contraire, il est évident que pour le chancelier l'établissement de droits sur les blés et le bétail étrangers fait partie d'un plan mûrement raisonné dont les grandes lignes sont depuis longtemps arrêtées dans son esprit, et dont il poursuit l'accomplissement avec une persévérance que rien ne lasse. Sa politique économique enrichit l'Allemagne et — ce qui ne gâte rien à ses yeux — elle l'enrichit aux dépens de la France.

A partir du jour où la France et l'Allemagne se sont respectivement accordé, par l'une des clauses du traité de Francfort, le traitement de la nation la plus favorisée, M. de Bismarck, qui jusqu'alors était partisan du libre échange et des traités de commerce, est devenu subitement protectionniste. Il a successivement dénoncé toutes les conventions commerciales.

L'Allemagne, ne *favorisant* aucune nation, n'est pas tenue d'ouvrir ses portes à nos produits. Toute l'Europe centrale se trouve ainsi devenue un marché fermé.

Par une singulière inconséquence, les grands hommes du parti républicain ont suivi une marche contraire. Ils ont conclu des traités de commerce à tort et à travers, sans se rappeler que toutes les clauses de ces traités profitaient à l'Allemagne, et sans se demander si des concessions qui seraient sans danger si elles étaient faites uniquement à la Hollande ou à l'Espagne, ne ruineraient pas notre production nationale en ouvrant nos frontières à la concurrence allemande.

Par suite de cette conduite intelligente, notre gouvernement a créé la situation économique la plus étrange : le libre échange au profit de toutes les nations étrangères, sans réciprocité en notre faveur.

LA GUERRE HYPOCRITE

La *Semaine religieuse* de Paris annonce que par une circulaire du 26 janvier, le ministre de la justice et des cultes informe les évêques que l'Etat cesse de pourvoir aux frais d'entretien et de grosses réparations des grands séminaires.

La Chambre des députés a supprimé toutes les bourses attribuées aux grands séminaires. Et ce sont ces établissements, dépouillés de tout, qui devront pourvoir à l'entretien et aux grosses réparations des édifices qu'ils occupent. On leur impose une charge très lourde en même temps qu'on les prive de ressources considérables !

Le conseil d'Etat, qui depuis plusieurs années refuse toute autorisation aux legs charitables faits à des fabriques ou à MM. les curés, observe la même jurisprudence à l'égard des legs faits aux petits séminaires. La preuve nous en est donnée encore par la *Semaine religieuse* de Paris, qui cite une décision du 5 juin 1884 en ce sens:

« L'évêque de N..., au nom des séminaires du diocèse, n'est pas autorisé à accepter le legs fait à ces établissements par la dame veuve M..., suivant son testament olographe du 19 juillet 1875, et consistant en une somme de 10,000 francs pour la fondation d'une bourse en faveur d'élèves pauvres. »

On ne donne aucun motif pour justifier ou expliquer ce refus. On refuse parce qu'on refuse, *Sic placet*.

Ainsi, tandis qu'on prive l'Eglise des ressources que l'Etat lui fournissait en exécution du Concordat, on lui interdit de recevoir la plupart des dons et legs qui lui sont faits ?

N'est-ce pas une iniquité ? Est-ce là respecter l'esprit du Concordat ?

Est-il d'une politique honnête de protester d'un côté de son respect pour la religion et de faire, d'un autre côté, tout ce qui est possible pour l'entraver ?

LES GANTS GRIS PERLE & LES EXPULSIONS

Voici, enfin, l'explication du mystère.

L'histoire sait, désormais, pourquoi M. Andrieux, au matin des néfastes exécutions, avait revêtu des habits de fête. Certes! L'explication est banale. Le député de Lyon ne s'est pas mis en peine de chercher midi à quatorze heures.

J'étais rentré à la préfecture de police à une heure avancée de la nuit, et j'étais à peine endormi, lorsqu'on vint me réveiller pour me remettre une dépêche urgente de M. Clémont.

Le commissaire de police aux délégations judiciaires me faisait connaître qu'il y avait rue de Sèvres une foule nombreuse et fort excitée, que des agents avaient été outragés et qu'il craignait des difficultés pour l'accomplissement de sa mission.

Je connaissais assez M. Clément pour ne pas supposer qu'il s'alarmât sans motifs, et je jugeai ma présence nécessaire, autant pour assurer le respect de mes agents que pour empêcher toute brutalité dans l'exécution des décrets.

Je m'habillai en toute hâte, prenant les vêtements que j'avais quitté une heure avant, et je montai dans un coupé en donnant ordre d'aller vite rue de Sèvres.

Qu'allais-je trouver à mon arrivée ? Que signifiait la dépêche laconique de M. Clément? Quelle serait l'attitude de la foule ? Si l'exécution des décrets se prolongeait durant la journée, n'étions-nous pas exposés à tous les désordres que pouvait amener une contre-manifestation plus grave que celle de la veille à la sortie du cirque d'Hiver?

Toutes ces questions m'assiégeaient, et j'entrais machinalement mes doigts, sans y regarder, dans les gants de la veille.

Et voilà comment, sans préméditation, fort distrait de ma nature, j'arrivai devant la maison des jésuites avec ces gants gris perle qui ont fourni tant de copie au journalisme français, « né malin. »

Le hasard a de singuliers caprices. Il a suffi à M. Andrieux d'ôter ses gants pour se laver les mains. Maintenant, que l'on n'en parle plus! Ceux de demain seront peut-être « beurre-frais ». M. Andrieux a définitivement éloigné, non le calice, mais le « breuvage d'amertume ». Mais il ne refuserait pas, sans doute, de tremper ses lèvres dans quelque potion de joie.

Cette explication est suivie d'un récit « empoignant » de l'exécution. Aujourd'hui que les dits gants ne gênent plus ses doigts, l'exécuteur peut écrire librement :

Je ne crois pas qu'à mon arrivée il y eût plus de cinq ou six cents personnes aux abords de l'établissement de la rue de Sèvres. Il me parut que M. Clément avait été plus ému par la qualité que par le nombre des manifestants.

C'étaient, pour la plupart, des étudiants, témoignant avec vivacité mais sans la grossièreté habituelle des foules, les sentiments dont ils étaient animés.

Au milieu des groupes circulaient plusieurs membres du Parlement qui intervenaient à chaque instant pour protester contre les actes des agents, sans tenir peut-être un compte suffisant du devoir d'obéissance passive qui s'imposait à ces derniers.

Je reconnus notamment MM. Ernoul, Taillhand, Carayon-Latour, Chesnelong, de Ravignan, Kelb-Bernard.

J'avais oublié mes hésitations de la veille. Je ne voyais plus qu'une chose: mes agents rencontraient des résistances dans l'exécution des ordres que j'avais donnés comme je les avais reçus. Je ne connaissais plus d'autres considérations que la nécessité de faire respecter l'écharpe des commissaires de police et l'uniforme des gardiens de la paix ; en conséquence, je fis arrêter et conduire au poste, comme de simples perturbateurs de la paix publique, des personnes pour lesquelles j'avais d'ailleurs le plus grand respect.

Je crois me rappeler que M. Camille Pelletan, qui probablement n'était pas là pour assister les jésuites, eut aussi maille à partir avec mes agents

L'évacuation de la maison fut longue ; le spectacle en fut douloureux et humiliant pour ceux qui avaient la responsabilité de l'exécution.

Comme je l'avais prévu, les agents se heurtaient à une résistance passive ; il fallait pousser à la rue des prêtres sans défense, leur attitude de prière, leurs physionomies méditatives et résignées, et jusqu'à la bénédiction donnée en sortant aux fidèles agenouillés, contrastaient péniblement avec l'emploi de la force publique.

Il n'était pas nécessaire d'avoir la foi catholique pour éprouver l'impression que je décris ; et quelles que fussent leurs croyances particulières, ce n'était pas pour de pareilles besognes que tant de vieux soldats avaient revêtu l'uniforme des gardiens de la paix.

Quand tout fut fini, j'allai porter au ministre de l'intérieur le bulletin de cette peu glorieuse victoire.

On a raillé, ces jours-ci, M. Nisard sur la théorie des « deux morales » Voici venir la théorie « des deux respects ». Respectueux de « l'écharpe des commissaires de police », M. Andrieux fit « conduire au poste » « des personnes pour lesquelles » il avait, « d'ailleurs, *le plus grand respect* ». De telle sorte que « le plus grand » céda le pas à l'autre. C'est avec des condescendances de cette nature que l'on détruit tous les respects.

N'importe ! Ce récit est un morceau de choix, et M. Andrieux a dû appeler à lui tout son courage pour le tracer. Faire, de la main gauche, un pied de nez aux maçons, et tendre la droite à leurs victimes, c'est être crâne. Le temps justifiera notre appréciation.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Confirmation de la victoire de l'amiral Courbet

Voici le texte du télégramme de l'amiral Courbet, en date du 15 février, qui était attendu par le gouvernement et qui lui est parvenu dans la soirée d'hier:

Sheipoo, 15 février.

La frégate « Yuquoen » (26 canons et 600 hommes), et la corvette « Tcheng-King » (7 canons et 250 hommes, ont été coulées par les deux canots porte-torpilles du « Bayard », sous le commandement de MM. Gourdon, capitaine de frégate, et Duboc, lieutenant de vaisseau.

Les deux croiseurs chinois que l'amiral Courbet a coulés le 15 février étaient placés, si nous en croyons nos renseignements particuliers, sous les ordres directs de M. Sebelin, ancien officier de la marine allemande, auquel les Chinois avaient donné rang de vice-amiral. Ces deux croiseurs avaient été construits en Allemagne et livrés l'an dernier. Ils étaient les seuls bâtiments redoutables de la deuxième division. Ayant fourni seize nœuds de vitesse à leurs essais, ils tombèrent à treize nœuds dès leur arrivée dans les mers de l'extrême Orient. Les machines et les chaudières ne donnaient plus ce qu'elles avaient promis.

Bien que ces deux vaisseaux fussent de construction allemande, leur artillerie avait été livrée par l'établissement anglais dirigé par sir William Armstrong. Les constructeurs avaient prévenu que les canons mis à bord étaient trop lourds et que les coques ne résisteraient pas au tir. Il y avait des pièces de 70 et 80 tonnes à bord du *Yuquoen*, c'est-à-dire du calibre qui convient aux gros cuirasses d'escadre.

D'après les rapports d'officiers chinois, anciens élèves de notre école du génie maritime, on n'osait point essayer l'artillerie, de peur de faire de graves avaries.

C'est, du reste, une manie des Célestes, de mettre à bord de leurs navires de très gros canons. Ils croient les rendre invincibles et ne se rendent pas compte que tout est calculé sur un navire de guerre, et que la première condition d'un bâtiment est de pouvoir naviguer, la seconde de pouvoir se servir de l'artillerie avec une sécurité absolue, et que l'artillerie est faite pour le navire comme celui-ci pour porter certains canons.

LE THÉATRE DU COMBAT

Voici quelques indications précises sur le théâtre du combat naval de Sheipoo :

« Pour aller de l'entrée du Yang-Tze-Kiang au mouillage de Sheipoo, on traverse le grand archipel des Chusan. Chusan, l'île principale, couvre l'entrée de la rivière Yung, qui mène à Ningho, une des villes les plus importantes du littoral chinois.

Le port de Sheipoo est formé par le continent et les îles Nyew-Tew et Keenyang. A la marée haute, c'est un bassin magnifique, mais, quand l'eau se retire sous l'influence de la marée, elle laisse à découvert de grandes étendues de vase, et ce vaste port n'est plus qu'un loyau étroit ».

La ville de Sheipoo est construite sur le continent dans le nord du mouillage ; elle a une certaine importance commerciale, mais elle est dans un état de délabrement extraordinaire ; maisons et murailles tombent en ruines.

Dans ces parages, des courants d'une extrême violence et de nombreux dangers gênent la navigation.

Aussi l'opération accomplie par l'amiral Courbet n'a pas laissé que de présenter de grandes difficultés d'exécution.

LE PAVILLON FRANÇAIS AMENE

Ajoutons que notre représentant en Chine a définitivement amené son pavillon et que les relations officielles sont désormais rompues entre la France et la Chine.

Cette mesure est la conséquence de la détermination que nous avons prise de notifier aux neutres notre résolution d'exercer les droits de belligérants et, par suite, d'opérer la visite des bâtiments de toutes nationalités pour empêcher la contrebande de guerre.

La protection des intérêts français en Chine est confiée aux représentants de la Russie.

Aux dernières nouvelles, M. Panenôtre était toujours à Shanghaï. On espère avoir dans la journée la dépêche qui doit donner les détails sur le combat naval que le télégramme du 15, non parvenu, apportait à Paris.

NOUVELLES DU JOUR

Les élections anticipées

Paris, 18 février. — Moins que jamais, et malgré les difficultés qu'il continue à rencontrer, M. Jules Ferry renonce à son projet d'élections anticipées.

L'intention du président du conseil est de convoquer les électeurs au lendemain des succès remportés par nos troupes au Tonkin et à Formose, et cela, avant le vote du budget de 1886 qu'on ne peut équilibrer qu'en créant de nouveaux impôts.

M. Ferry veut, en outre, faire revenir la commission du scrutin de liste sur sa décision, et l'amener à ne pas inscrire, dans le texte de la loi, la date des élections générales.

M. Ribot ayant appris que le véritable but de M. Ferry est de forcer la dite commission à se déjuger, a aujourd'hui nettement déclaré qu'il donnerait sa demission si le cabinet avait gain de cause. Dans ce dernier cas, la décision de la commission sera combattue à la tribune par MM. Constans et Ribot.

Les trésoriers payeurs

Paris, 18 février. — L'administration des finances vient décidément de remettre à l'étude la grave question des frais de service et de perception, concernant les receveurs généraux et les receveurs particuliers.

Depuis longtemps, un ministre des finances, soucieux de défendre les intérêts du Trésor, aurait pu faire plusieurs millions d'économies.

Le bien du service n'exige pas évidemment que les receveurs généraux de Lille, Lyon, Marseille, encaissent chacun tous les ans, sous formes diverses, de 350,000 à 400,000 fr. de traitement ; que beaucoup d'autres voient les net des émoluments que leur sert le Trésor, au grand détriment des contribuables, obérés, surchargés d'impôts, varier entre 150 et 250,000 fr. par an.

N'est-ce pas scandaleux, alors qu'il serait si facile d'obtenir les mêmes résultats, au point de vue de la perception, avec des traitements ramenés entre 20 et 30,000 fr.

L'enseignement laïque

Paris, 18 février. — Une circulaire récente du directeur de l'enseignement primaire de la Seine, a invité les instituteurs et institutrices de la ville à ne mettre entre les mains des élèves fréquentant les écoles communales que des livres régulièrement approuvés.

Jusque-là, rien que de logique ; mais ce qui est surprenant, c'est la manière dont cet ordre est mis à exécution.

Tous les livres contenant des prières quelconques, telles que « Notre Père, qui êtes aux cieux » ou une simple mention « du nommé Dieu, » sont exclus et jetés au pilori.

Dans cette œuvre de proscription, nous pourrions dire de persécution, c'est à qui montrera le plus de zèle, afin de complaire aux ultra-radicaux qui règnent à l'Hôtel-de-Ville.

De pareils actes portent leurs fruits et nous sommes persuadés qu'ils auront pour conséquence d'augmenter encore la population des écoles libres congréganistes qui, à l'heure actuelle, dépasse, à Paris, le chiffre respectable de 50,000 élèves.

La réforme du baccalauréat

Paris, 18 février. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'inviter les recteurs à consulter les professeurs des Facultés, des collèges, etc., sur le projet de réforme du baccalauréat.

Les résultats de cette enquête seront soumis au conseil supérieur de l'instruction publique, dans sa session d'avril prochain.

On assure, dans le monde universitaire, qu'il est très sérieusement question de supprimer le baccalauréat ès-sciences scindé, tel qu'il existe aujourd'hui.

Cette innovation, bien qu'elle compte encore un certain nombre de partisans, n'a réellement pas donné les résultats qu'on en avait espéré.

Au ministère du commerce

Paris, 18 février. — Le ministre du commerce fait préparer en ce moment divers projets de loi qu'il compte soumettre incessamment à l'examen des Chambres. Ces projets sont relatifs :

1° A l'hygiène générale ; 2° à l'enseignement technique ; 3° aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans les manufactures ; 4° à la salubrité des ateliers ; 5° aux chambres de commerce.

M. Rouvier se propose, en outre, de constituer prochainement une commission permanente de statistique générale.

Le monument Ledru-Rollin

Paris, 18 février. — MM. Spuller, Floquet et d'autres membres de la commission du monument Ledru-Rollin, dont l'inauguration est fixée au 24 février, sont allés cette après-midi inviter à cette cérémonie MM. Grévy et Ferry, les présidents de la Chambre et du Sénat.

M. Grévy a répondu qu'il était touché de la démarche dont il était l'objet et qu'il se ferait représenter par un de ses officiers d'ordonnance. M. Ferry, tout en donnant à entendre que le gouvernement se ferait représenter, a répondu que le conseil délibérerait jeudi à ce sujet et désignerait s'il y a lieu, un de ses membres qui serait chargé de prononcer un discours.

M. Leroyer a promis d'assister à la cérémonie, et de consulter le bureau du Sénat pour savoir si celui-ci doit assister en corps à l'inauguration. M. Brisson était absent.

Les anarchistes de Châlons

Châlons, 18 février. — L'instruction de l'affaire des anarchistes de Châlons ayant amené des découvertes importantes, il est probable que le procès ne passera pas à la prochaine session des assises, mais sera renvoyé à la suivante.

Un navire en détresse

Santander, 17 février, 5 h. soir. — Le steamer *Colombia*, de la Compagnie transatlantique, en passant lundi devant le cap Ortegal, a recueilli cinq matelots de l'équipage du navire *Blesca*. Le bâtiment coulait et les naufragés s'étaient réfugiés sur la corne du mât d'artimon. Trois d'entre eux sont dans un état grave.

Les expéditions italiennes

Rome, 18 février. — Une troisième expédition pour la Mer Rouge, partira de Naples, lundi.

LA SURTAXE & L'AMENDEMENT GERMAIN

Nous recevons de notre correspondant particulier les renseignements suivants au sujet d'une question qui intéresse au plus haut degré les cultivateurs du Nord :

« La question agricole vient de prendre tout à coup un aspect nouveau. Par six voix contre deux et une abstention, la commission parlementaire des douanes a décidé de présenter demain à la Chambre un nouveau projet, dont le rapport a été confié à M. Raoul Duval, et qui peut se formuler ainsi : « Le droit de 0,60 centimes, actuellement établi sur les blés étrangers, sera appliqué à toutes les céréales étrangères. Le gouvernement sera invité à supprimer le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, autres que les bois, les terres de qualités supérieures, les canaux, les chemins de fer, etc.

» La perte que ce dégrèvement fera subir au Trésor sera compensée par l'établissement d'une surtaxe équivalente sur l'alcool. La commission, s'est inspirée, comme on le voit, de l'amendement que MM. Germain et Lebaudy ont présenté à l'examen de la Chambre. On sait que cet amendement avait pour but d'affranchir les céréales étrangères de toute surtaxe, de supprimer le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, et d'élever de 156 fr. 25 à 300 fr. le droit établi sur l'alcool.

» Les ministres de l'agriculture et des finances, qui se sont présentés cette après-midi devant la commission des douanes, ont déclaré que le système proposé par MM. Germain et Lebaudy n'offrirait à l'agriculture nationale qu'une protection inefficace et porterait préjudice aux intérêts du Trésor public. M. Tirard a fait observer que la suppression totale du principal de l'impôt foncier ne serait pas juste. La terre a des devoirs à remplir. On dégrèverait de mille francs environ les charges qui pèsent sur les grands propriétaires et de deux francs à peine celles qui pèsent sur les petits agriculteurs. M. Germain propose, en outre, de doubler les droits actuellement appliqués à l'alcool.

» L'augmentation de ces droits aurait pour effet de diminuer la consommation et de développer la fraude ; le Trésor public serait donc exposé à ne point retrouver les ressources que lui ferait perdre la suppression du principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties. D'autre part, l'augmentation des droits porterait préjudice aux bouilleurs de crû et aux distillateurs ; elle atteindrait particulièrement la région du Nord, qui consomme beaucoup d'alcool, et ne pèserait guère sur la région du Midi, qui en consomme bien moins.

» La proposition de M. Germain frappait donc une partie seulement de la population. M. Méline, ministre de l'agriculture, a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter aux considérations agricoles et financières que M. Tirard avait fait valoir contre l'adoption de l'amendement. MM. Germain et Lebaudy, qui assistaient à la séance de la commission, se sont attachés à réfuter ces considérations. Après le départ des membres du gouvernement, et à la suite d'un assez vif débat, la commission s'est prononcée en faveur du nouveau projet, dont on a lu le texte plus haut. MM. Germain et Lebaudy se sont ralliés à ce texte. En somme, les fonctions de rapporteur, confiées à M. Graux, seront données à M. Raoul Duval.

On ne croit pas que la nouvelle surtaxe à imposer sur l'alcool dépasse 50 fr. Le droit total de chaque hectolitre d'alcool serait alors de 200 à 220 francs.

LES GRANDES MANŒUVRES

Voici le programme définitif des manœuvres qui seront exécutées cette année par les troupes des différents corps d'armée :

Manœuvres de corps d'armée. — Les 1er (Lille), 2e (Amiens), 3e (Rouen) et 12e (Limoges) corps d'armée feront des manœuvres d'ensemble d'une durée de vingt jours ; les 1er et 2e corps manœuvreront l'un contre l'autre. A ce moment, les deux divisions d'infanterie du 3e corps, dont l'une est à Paris et l'autre à Rouen, changeront de garnison.

Manœuvres de division. — Les 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 13e, et 16e corps feront des manœuvres de division d'une durée totale de *quinze jours* ; mais, dans le 5e corps, la 10e division et, dans le 13e corps, la 26e division seraient seules appelées sur le terrain. La 25e division, qui est à Lyon, fera seulement des exercices d'ensemble sur place.

Manœuvres de brigade. — Les 4e, 11e, 14e, 15e, 17e et 18e corps feront des manœuvres de brigade d'une durée de treize jours. Les 8e et 9e divisions de la garnison de Paris ne manœuvreront pas. Deux sections télégraphiques seront attachées, l'une au 1er corps, l'autre au 2e, et le service de la trésorerie et des postes fonctionnera, comme en temps de guerre, dans les 1er, 2e et 3e corps.

Manœuvres de cavalerie. — Les 4e et 5e divisions de cavalerie manœuvreront, au camp de Châlons, pendant douze jours ; chacune d'elles serait accompagnée par trois batteries à cheval. Toutes les brigades de cavalerie exécuteront des évolutions qui dureront pendant huit jours. Le ministre de la guerre n'a pas encore désigné les emplacements où ces brigades seront réunies.

REVUE DES SCIENCES

La dépopulation de la France. — L'émigration rurale et l'immigration urbaine, ses fâcheuses conséquences sur la natalité et la mortalité. — Paris pris comme exemple. — La mortalité et la vie moyenne autrefois et aujourd'hui. — Remèdes proposés.

Depuis plusieurs séances, l'Académie de médecine discute une question qui intéressera vivement le pays. Tous les orateurs n'ont pas encore pris la parole ; mais, avant que la discussion soit close, il est utile de bien poser la question et de signaler les divers arguments pour ou contre qui ont été mis en avant jusqu'ici. Il s'agit de la dépopulation de la France, disons mieux, de son accroissement beaucoup moins rapide que celui de ses deux puissants voisins, l'Angleterre et l'Allemagne. M. Lagneau a poussé le cri d'alarme. Vingt-six départements sont en voie de décroissance. En quarante-cinq ans, de 1836 à 1881, ils ont perdu 648,027 habitants. Cette diminution ne peut tenir qu'à deux causes : l'excédent des décès sur les naissances ou l'excédent de l'émigration sur l'immigration. Le Lot-et-Garonne voit sa population décroître parce qu'il a plus de morts que de naissances. L'émigration l'emporte sur l'immigration dans les vingt-cinq autres.

Ce déplacement de population est-il bon, est-il mauvais, au point de vue de la nation ? Pour résoudre cette question, il faut se demander où vont ces émigrants.

Une partie, malheureusement trop faible, se rend à l'étranger et aux colonies, c'est un avantage, car ils y portent notre influence et le goût de nos produits, ce qui crée des relations commerciales utiles au pays. C'est cette émigration qui a donné autrefois à la France le grand empire colonial qu'elle a perdu plus tard ; c'est cette émigration qui a permis à l'Angleterre de peupler tant de pays divers où l'on parle sa langue, où l'on conserve ses usages, où, par conséquent, on fait un grand commerce avec la mère-patrie. La supériorité industrielle et commerciale de l'Angleterre tient surtout à cette masse énorme d'émigrants. C'est ce qui arrivera nécessairement à l'Allemagne qui envoie, chaque année à l'étranger, plus de cent mille de ses habitants. Chez nous, la plus forte partie des émigrants quitte les campagnes pour se rendre dans les grandes villes.

Ces émigrants à l'intérieur sont quatorze fois plus nombreux que les émigrants à l'extérieur. En 1846, sur 100 habitants, il y en avait 24,42 dans les villes, 73,58 dans les campagnes. En 1881, ces chiffres sont respectivement 37,76 et 65,24, de sorte que la population urbaine forme aujourd'hui plus du tiers de la France, tandis qu'il y a trente-cinq ans, elle en formait seulement le quart.

Cet accroissement de la population dans les villes a un désavantage, parce qu'elle diminue la natalité et favorise la mortalité. Paris, par exemple, diminuerait rapidement si de nouveaux immigrants français et étrangers ne venaient incessamment accroître sa population. Il est constaté depuis longtemps que les familles parisiennes ne se perpétuent pas au delà de trois ou quatre générations. Que chacun cherche, dans le cercle de ses relations, des adultes dont les grands parents paternels et maternels sont nés à Paris ; il verra avec étonnement combien le nombre en est petit. Depuis plusieurs années que je m'occupe de cette question, et que j'interroge mes clients à ce point de vue, je n'ai constaté que très rarement le fait.

Invoquons aussi la statistique.

A Paris, on se marie moins et plus tard que dans le reste de la France. Sur 1,000 célibataires ou veufs de dix-huit à soixante ans, Paris compte 59 mariages, la France entière, 69. Sur 1,000 filles ou veuves de quinze à cinquante ans, 61 se marient à Paris, 66 dans la France entière. La natalité parisienne est aussi moins élevé, 89 sur 1,000 femmes adultes, au lieu de 102 dans tout le pays. Ce qui augmente encore la mortalité parisienne, c'est la proportion effrayante des naissances illégitimes, car, sur 1,000 garçons nés vivants, il en reste encore, au moment du tirage au sort, 654 à 668 parmi les légitimes et seulement 257 à 260 parmi les illégitimes ; 740 à 743 de ces derniers ont donc perdu la vie, contre 232 à 246 des premiers. Dans ses calculs, M. Lagneau n'avait pas à tenir compte d'un autre élément de déchet inhérent à ces illégitimes, mais que nous devons signaler ici, c'est le fort contingent qu'ils fournissent aux prisons et aux asiles d'aliénés, car ces malheureux portent avec eux une tare ineffaçable, celle d'enfant naturel.

La mortalité parisienne est aussi plus élevée que celle de la France entière; sur 1,000, 26,2 dans le premier cas et 22,5 dans le second, quoique l'obituaire parisien soit déchargé de tous les nouveau-nés qui vont mourir en province. Cette mortalité devrait cependant être moindre, si l'on tient compte de cet autre fait, que Paris contient deux tiers d'émigrants arrivés à l'âge adolescent ou à l'âge adulte, c'est-à-dire à des ages de faible mortalité.

La démonstration de la fâcheuse influence de l'émigration rurale pour l'immigration urbaine serait aussi facile à faire pour toute autre grande ville que pour Paris. Cette immigration est donc nuisible à la nation.

Il est prouvé, au contraire, que l'émigration lointaine, dans les pays où l'émigré peut vivre et s'acclimater, est chose bonne, utile même à l'accroissement de la population. Le département des Basses-Pyrénées peut nous édifier à ce sujet, car sa population stationnaire s'accroît malgré une forte émigration lointaine, ce qui prouve, ajoute M. Lagneau, que : « quand l'émigration est modérée et surtout régulière, quand les habitants peuvent voir dans l'émigration et la colonisation un débouché pour leurs enfants, la natalité s'accroît et comble les vides laissés par l'émigration.

Une autre cause de la dépopulation de la France, c'est qu'en 1883 29 départements avaient un excédent de 22,643 décès sur les naissances, et ces départements, comme ceux de Normandie, sont souvent parmi les plus riches de la France. Cependant la population ne diminue pas dans tous ces départements, parce que tous les vides causés par la mort sont comblés par l'immigration.

Cet excédent des décès ne peut être attribué qu'à deux causes : une mortalité exagérée ou une natalité diminuée. La première cause n'existe pas ; c'est donc à la seconde qu'il faut s'en prendre. Mais pourquoi cette faible natalité ? C'est ici que les avis sont partagés. Les uns proclament qu'elle est voulue et cherchée, les autres soutiennent qu'elle tient à notre état avancé de civilisation.

M. Lagneau et M. Rochard prétendent avec raison que cette faible natalité doit être attribuée à des raisons sociales au nombre desquelles on peut mettre l'aisance et le désir de laisser des rentes à ses enfants. M. Lagneau le prouve de la manière suivante : 100 familles de personnes vivant de leurs rentes ou de professions libérales sont composées de 174 à 180 individus ; 100 familles de patrons dirigeant des exploitations commerciales, industrielles et agricoles comprennent 273, 298 et 353 individus. Parallèlement 100 familles d'ouvriers industriels comprennent 186 individus et 100 familles d'ouvriers agricoles en comptent 240. Tout en démontrant l'opinion de M. Lagneau, ces chiffres montrent clairement que la natalité est en rapport direct avec le besoin de bras et avec les débouchés.

Cette restriction volontaire, que pratique une bonne partie de la population, a des conséquences funestes pour l'individu et pour le pays.

Au point de vue individuel, la faible natalité est favorable à l'individu qu'elle place dans de meilleures conditions biologiques, pourvu toutefois qu'il reste sage, car très souvent une éducation trop molle et une discipline trop relâchée portent ces fils uniques à dissiper rapidement les économies amassées en leur faveur.

Au point de vue national, cette restriction volontaire est désastreuse pendant la paix et pendant la guerre.

Pendant la paix, notre faible natalité favorise l'immigration étrangère. Celle-ci comptait 1,001,090 individus en 1881, car les étrangers forment le tiers de notre accroissement ; ce sont eux qui viennent consommer les subsistances que nous ne voulons pas employer pour élever des enfants.

Durant la guerre nous ne pouvons mettre sur pied un nombre de soldats égal à celui de nos rivaux dont la population croît beaucoup plus rapidement que la nôtre.

M. Rochard a renforcé la thèse de M. Lagneau par des arguments vraiment saisissants. Il commence par rappeler que depuis longtemps l'accroissement de la population va en diminuant. A l'extrême commencement de ce siècle, il était de 6,02